

Cible de réduction d'émissions de gaz à effet de serre du Québec pour 2030

Mémoire présenté à la **Commission des transports et de l'environnement**

Dans le cadre des consultations particulières en vue de préparer
la conférence de Paris 2015 / COP21

Par
La Campagne Internationale pour la Conservation Boréale

21 octobre 2015

La Campagne Internationale pour la Conservation Boréale

Initiée en 2002, la Campagne Internationale pour la Conservation Boréale vise à protéger les écosystèmes d'importance mondiale et à restaurer les vieilles forêts et la nature sauvage en Amérique du Nord. Elle est née d'un partenariat entre Canards Illimités et le Pew Charitable Trusts.

La Campagne déploie ses efforts visant à l'éducation du public et à l'élaboration de politiques gouvernementales et industrielles afin de protéger toutes les forêts boréales du monde, mais avec un accent particulier sur la forêt boréale canadienne, où nous avons le plus de chances de réaliser des gains importants de conservation tout en maintenant une activité économique responsable et prospère.

La Campagne travaille en étroite collaboration avec les organisations environnementales canadiennes et internationales, les grandes entreprises et les Nations autochtones afin de renforcer le soutien et développer des solutions communes pour la conservation et le développement durable de la région boréale. La Vision de conservation de la Campagne est notamment soutenue par un important réseau de 1500 scientifiques du monde entier.

La Campagne se guide sur la *Vision de conservation de la forêt boréale*¹ dont l'objectif est endossé par des chefs de file industriels du secteur des ressources naturelles, de l'investissement, par les Premières Nations et par des organisations de conservation. L'objectif collectif est de trouver un équilibre entre conservation et développement durable de la région boréale qui respecte les droits autochtones.

Au Québec, la Campagne fut un supporteur de la première heure du Plan Nord, particulièrement au chapitre de l'engagement visant à protéger la moitié du territoire. À l'invitation du gouvernement, au fil des ans nous avons régulièrement été sollicités à participer à de nombreuses consultations impliquant la région boréale. Il va sans dire que cette région a un rôle important à jouer dans la lutte et l'adaptation aux changements climatiques. C'est pour cette raison que nous acceptons volontiers de participer à cette consultation visant à établir la cible et l'approche du Québec pour la réduction de ses émissions de GES post-2020.

¹ Vision pour la conservation de la forêt boréale du Canada

<http://www.borealbirds.org/sites/default/files/publications/BorealConservationFrameworkFrench-December2013.pdf>

Sommaire des recommandations

RECOMMANDATION 1 : Que le Québec arrime davantage ses politiques pouvant contribuer à la fois au maintien de la biodiversité et la réduction des GES. Par exemple, en veillant à ce que le *Plan Nord*, la *Loi sur la qualité de l'environnement*, la future *Loi sur les milieux humides*, la *Stratégie d'aménagement durable des forêts* et la future *Stratégie des aires protégées (post-2015)* identifient clairement des mesures pour contribuer à la lutte contre les changements climatiques.

RECOMMANDATION 2 : Compléter l'inventaire de carbone stocké dans la région boréale et s'assurer que celui-ci serve d'outil dans la prise de décision pour l'aménagement du territoire nordique, notamment dans le cadre d'évaluations environnementales stratégiques et particulières.

RECOMMANDATION 3 : S'assurer de la visibilité de cette initiative afin d'encourager d'autres juridictions à s'engager dans cette voie, notamment le Manitoba et l'Ontario.

RECOMMANDATION 4 : Établir un programme de surveillance annuelle des gains et pertes de carbone terrestre dans les régions boréales et subarctiques du Québec, relativement au niveau de référence.

RECOMMANDATION 5 : Que le Québec aille de l'avant avec son engagement de mettre à l'abri 50 % du territoire nordique, dont au moins 20 % d'aires protégées d'ici 2020, en considérant la protection des stocks de carbone terrestre. Qu'on étudie la possibilité de développer des incitatifs pour encourager la préservation de ces stocks.

RECOMMANDATION 6 : Que la prochaine Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), les processus d'évaluation applicables en territoires conventionnés et les ÉES exigent la prise en compte des émissions de GES des projets, y compris celles occasionnées par la perturbation des sols.

RECOMMANDATION 7 : Que le Québec agisse dans sa sphère d'influence, notamment en amont de Paris 2015, pour que d'autres juridictions emboîtent le pas.

RECOMMANDATION 8 : Une fois le niveau de référence établi pour les stocks de carbone boréal, évaluer le potentiel d'intégrer ce volet dans les mécanismes de compensation des émissions de carbone, à commencer par la forêt commerciale puis dans les zones arctiques et subarctiques.

Introduction

Tout comme le gouvernement du Québec, nous croyons que les changements climatiques présentent de sérieuses menaces pour notre santé, notre économie et notre environnement. Le Québec tient à se positionner en tant que chef de file dans la réduction des GES, et nous ne pouvons que nous en réjouir.

La cible de réduction des GES du Québec devra être ambitieuse et contribuer à empêcher le dépassement du seuil de 2°C de réchauffement prôné par le GIEC. À cet effet, nous notons que plusieurs groupes proposent une réduction de -40 % sous les niveaux de 1990.

En tant qu'initiative vouée à la conservation de la forêt boréale, nous limiterons notre analyse aux aspects touchant à cet enjeu. Notre message se résume ainsi : la conservation du carbone terrestre stocké dans la forêt boréale, jusqu'ici sous-estimé, est une mesure cruciale dans la lutte aux changements climatiques. Rappelons qu'une tonne de CO₂ a le même effet atmosphérique qu'elle soit libérée par une usine ou par une tourbière perturbée. Il est donc crucial que la lutte aux changements climatiques comprenne non seulement des mesures pour réduire les émissions industrielles de GES, mais aussi pour agir sur le « second pilier » que constitue le maintien des stocks de carbone. Compte tenu de l'ampleur de ces stocks, le Québec a une responsabilité planétaire de les gérer de manière responsable.

La conservation est une mesure d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques qui se font déjà sentir sur le territoire. Heureusement, de nombreuses synergies sont possibles pour agir à la fois sur les changements climatiques et pour la conservation de la biodiversité, et le Québec commence déjà à s'engager dans cette voie. Ce document vient rappeler l'importance de poursuivre ce travail.

1. Les changements climatiques et la perte de biodiversité : deux crises planétaires auxquelles il faut s'attaquer de front

L'actuelle perte de la biodiversité à l'échelle planétaire est une crise environnementale qui s'ajoute – tout en étant liée – à celle des changements climatiques. Nous devons nous attaquer à ces deux menaces, et dans la mesure du possible, s'assurer que nos actions et nos investissements soient bénéfiques sur les deux fronts. Par exemple, la conservation d'un milieu humide peut à la fois contribuer à maintenir la biodiversité et les stocks de carbone terrestre.

En tant qu'hôte du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB), et grâce à ses engagements en vue d'atteindre, voire dépasser les cibles d'Aïchi, le Québec a d'importants atouts pour faire reconnaître son leadership mondial pour la protection de la biodiversité. Il en va de même pour ses engagements de réduction des GES. La table est mise pour que le Québec se démarque, à l'échelle planétaire, pour son leadership dans la mise en oeuvre de solutions mutuellement bénéfiques afin de contrer à la fois les changements climatiques et la perte de biodiversité.

Le rapport *Agir sur les changements climatiques*² rédigé par des scientifiques canadiens et cité dans le document de consultation recommande notamment de :

- Protéger la biodiversité et la qualité de l'eau durant la transition vers une société viable et sobre en carbone, tout en visant une approche nette positive
- Soutenir les pratiques viables de pêches, de foresterie et d'agriculture, la réduction des émissions de GES, la séquestration du carbone, la protection de la diversité biologique et de la qualité de l'eau.
 - Exemple : « en adoptant des politiques plus rigoureuses de gestion des forêts, qui réduisent la déforestation pour toutes les activités, accélèrent la reforestation, augmentent la résilience et la diversité des forêts, visent la promotion d'un aménagement forestier local et adapté, et préservent de vastes étendues de forêts continues, nous pouvons aider les forêts et les espèces qui y vivent à s'adapter aux nouveaux climats. Les forêts ainsi préservées séquestreront du carbone et continueront à offrir un vaste éventail de services écosystémiques dont dépendent les humains et la biodiversité ».

Le document de consultation fait peu état des politiques existantes qui sont mutuellement bénéfiques pour le climat et la biodiversité, ainsi que celles qui pourraient être mises de l'avant post-2020 et post-2030. Ainsi nous recommandons :

RECOMMANDATION 1 : Que le Québec arrime davantage ses politiques pouvant contribuer à la fois au maintien de la biodiversité et la réduction des GES. Par exemple, en veillant à ce que le *Plan Nord*, la *Loi sur la qualité de l'environnement*, la future *Loi sur les milieux humides*, la *Stratégie d'aménagement durable des forêts* et la future *Stratégie des aires protégées (post-2015)* identifient clairement des mesures pour contribuer à la lutte contre les changements climatiques.

2. Prise en compte du carbone stocké et séquestré par les milieux terrestres, en particulier la forêt boréale

La région boréale du Canada contient approximativement 25 pour cent de la forêt primaire encore intacte au monde. Cette forêt constitue un trésor inestimable, abritant sauvagine, caribous des bois, oiseaux migrateurs, ainsi que les populations d'ours polaires les plus méridionales du globe. La région est l'un des derniers grands refuges intacts de la planète pour la faune et la flore touchées par les changements climatiques. Par ailleurs, la forêt boréale ainsi que la région subarctique sont d'une importance cruciale dans la lutte contre les changements climatiques, notamment en raison de leurs vastes réserves de carbone. Le gouvernement du Québec dévoilait récemment des chiffres préliminaires sur ces réserves : à elles seules, les tourbières boréales contiendraient environ 55 000 Mt éq. CO₂, ce qui correspond à 700 fois les émissions annuelles du Québec. Puisque la perturbation des sols dans cette région peut libérer une partie du carbone stocké, la bonne gestion ainsi que la conservation de la forêt boréale deviennent une considération incontournable dans la lutte aux changements climatiques. Car évidemment, une

2

" <http://www.sustainablecanadialogues.ca/fr/vert>

tonne de CO₂ a le même effet atmosphérique qu'elle soit libérée par une usine ou par une tourbière perturbée. Ainsi, la lutte aux changements climatiques doit passer à la fois par la diminution des GES de sources industrielles, mais aussi inmanquablement par un «second pilier», soit celui du maintien des stocks de carbone.

Afin de bien gérer les flux de carbone dans la région boréale, il faut avant tout mieux connaître les stocks actuels. À cet effet, la Campagne Internationale pour la Conservation Boréale salue le leadership du Québec dans son initiative annoncée en octobre 2015 pour inventorier les stocks de carbone sur son territoire. Établir ainsi un niveau de référence est une étape incontournable pour pouvoir gérer les émissions, et éventuellement bénéficier des impacts positifs découlant de la séquestration et des stocks de carbone dans la région.

RECOMMANDATION 2 : Compléter l'inventaire de carbone stocké dans la région boréale et s'assurer que celui-ci serve d'outil dans la prise de décision pour l'aménagement du territoire nordique, notamment dans le cadre d'évaluations environnementales stratégiques et particulières.

RECOMMANDATION 3 : S'assurer de la visibilité de cette initiative afin d'encourager d'autres juridictions à s'engager dans cette voie, notamment le Manitoba et l'Ontario.

RECOMMANDATION 4 : Établir un programme de surveillance annuelle des gains et pertes de carbone terrestre dans les régions boréales et subarctiques du Québec, relativement au niveau de référence.

Le Québec et l'Ontario ont développé des politiques pour le développement équilibré de leurs territoires nordiques (respectivement le Plan Nord et le Far North Act) – régions qui chevauchent justement les stocks de carbone dont il est question. Les deux provinces s'engagent à mettre à l'abri du développement industriel 50 % de ces territoires, et instaurer des pratiques exemplaires là où le développement sera permis. Il s'agit là de politiques qui pourront contribuer à la lutte contre les changements climatiques.

Les zones mises à l'abri du développement industriel (50 %) devraient être sélectionnées dans le cadre de plans d'aménagement du territoire qui prennent en compte les stocks de carbone. Les mesures de conservation dans le nord procureront ainsi de nombreux bénéfices simultanément, dont la protection de la biodiversité, de la culture, de la sécurité alimentaire, et par leur contribution à la lutte contre les changements climatiques.

RECOMMANDATION 5 : Que le Québec aille de l'avant avec son engagement de mettre à l'abri 50 % du territoire nordique, dont au moins 20 % d'aires protégées d'ici 2020, en considérant la protection des stocks de carbone terrestre. Qu'on étudie la possibilité de développer des incitatifs pour encourager la préservation de ces stocks.

Dans les zones qui seront ouvertes à des usages industriels, il faut viser des pratiques de développement durable de calibre mondial qui minimisent la perte de carbone dans l'atmosphère et qui ont le moins d'impact possible sur la biodiversité. Ainsi, nous croyons que les évaluations environnementales des projets industriels devraient considérer les émissions de GES associées – y compris celles occasionnées par la perturbation des stocks de carbone terrestre. Toute évaluation environnementale stratégique (ÉES) dans le secteur devrait également considérer ces données.

RECOMMANDATION 6 : Que la prochaine Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), les processus d'évaluation applicables en territoires conventionnés et les ÉES exigent la prise en compte des émissions de GES des projets, y compris celles occasionnées par la perturbation des sols.

RECOMMANDATION 7 : Que le Québec agisse dans sa sphère d'influence, notamment en amont de Paris 2015, pour que d'autres juridictions emboîtent le pas.

3. Intégration dans la stratégie post-2020 et post-2030

Les milieux naturels et leurs stocks de carbone ne figurent pas parmi les secteurs à l'étude du document de consultation. Cela est compréhensible compte tenu du besoin de mieux établir les niveaux de référence pour ce secteur. Nous réitérons néanmoins l'importance pour le Québec de s'y intéresser dès maintenant, même si l'intégration du carbone terrestre ne figure pas initialement dans les cibles de réductions domestiques ni dans les mécanismes tels que le Western Climate Initiative.

En effet, les prochaines années nécessiteront non seulement des réductions domestiques supplémentaires pour pouvoir atteindre au moins -80 % d'ici 2050, mais également des achats de crédits de carbone chiffrés dans les centaines de millions de dollars et ce dès la période post-2020. Dans ce contexte, il importe de réfléchir à toute la gamme d'outils disponibles pour permettre au Québec de se doter d'une économie sobre en carbone – dont la conservation des stocks de carbone boréal dans le cadre du Plan Nord.

RECOMMANDATION 8 : Une fois le niveau de référence établi pour les stocks de carbone boréal, évaluer le potentiel d'intégrer ce volet dans les mécanismes de compensation des émissions de carbone, à commencer par la forêt commerciale puis dans les zones arctiques et subarctiques.